### Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 31 mai 2017, à 20h00

Président : M. Didier Torti

Secrétaire : M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 17 du 10 mai 2017 et par circulaire tous-ménages.

Les membres du Conseil communal sont tous présents. Vingt-huit citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale. Puis, il propose Messieurs Christophe Ackermann et Jean-Marc Frund qui sont nommés tacitement pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Il informe l'Assemblée que le bulletin d'information contenait une faute de frappe dans le montant pour la demande de crédit pour les abribus. Le montant exact est bel et bien Fr. 85'000.00. Un rectificatif a été publié sur le site internet de la Commune.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour publié sur la convocation :

- Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mercredi 29 mars 2017 publié sur le site internet de la commune, www.bourrignon.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal de Develier;
- 2. Approuver le règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont (SEOD) ;
- 3. Présentation des comptes 2016 (consultables sur le site de la commune), ratification des écarts budgétaires, décision ;
- 4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 85'000.00 pour la pose d'abribus, à couvrir par voie d'emprunt ;
- 5. Information sur les dossiers en cours ;
- 6. Divers

Avant de passer aux délibérations de cette Assemblée, Monsieur le Président se permet de revenir sur les événements lors de l'Assemblée communale du 29 mars 2017 et les quelques mots déplacés qui ont été prononcés à l'encontre de Madame Françoise Collarin, présidente du SEOD. Il rappelle que les débats doivent se dérouler dans le calme et que les intervenants sont tenus de se prononcer de manière correcte. L'article 20, al. 4 et 5, du règlement d'organisation et d'administration de la Commune autorise le Président à interrompre les débats voire de lever l'Assemblée en cas de troubles.

#### 1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mercredi 29 mars 2017 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

# 2. <u>Approuver le règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont (SEOD)</u>

Monsieur le président passe la parole à Madame Manon Koller, conseillère communale, qui est chargée de présenter ce point de l'ordre du jour.

L'Association des maires et présidents de bourgeoisie du district de Delémont souhaite harmoniser la gouvernance des syndicats intercommunaux, en l'occurrence du SEOD (Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont) et du SEDE (Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Delémont et environs). La gouvernance se décline en priorité dans la responsabilité politique des conseils communaux à intégrer dans les décisions des structures intercommunales et en améliorant la lisibilité des décisions. La gestion des sujets passe donc par une meilleure implication des conseils communaux. Il s'agit en résumé de raccourcir la distance entre le conseil communal et le syndicat, en désignant les membres des conseils communaux dans les organes. Deux autres objectifs sont intégrés :

- la modernisation du règlement (1983) et
- son harmonisation avec celui du SEDE, dans le but de faciliter le travail des conseils communaux.

Le nom exact proposé est « Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs », au lieu de « Syndicat des communes pour l'élimination des ordures (déchets urbains) et autres déchets de la région de Delémont ». Le nom du SEOD peut rester comme nom d'usage. Il a été décidé de maintenir l'acronyme SEOD.

L'art. 5 est utile pour préciser à qui s'applique le règlement, à savoir pas seulement les citoyens et entreprises résident dans les communes membres du Syndicat. La section 2 donne la liste des organes et des incompatibilités. On peut observer à l'art. 7 qu'il ne sera plus possible pour un conseiller communal d'être à la fois membre du comité et de l'assemblée, en raison des compétences importantes données à l'assemblée.

Le but est de simplifier les prises de décisions des objets pas contestés. On peut observer que la déchetterie régionale est soumise à l'actuel règlement et que l'agrandissement de la décharge de Boécourt coûtera plus de 5 mios de francs. Il n'y a aucune volonté de cacher quelque chose. Le chiffres de 5 mios de francs correspond encore à une norme plus moderne. Enfin, dans la mesure où les conseils communaux seront encore plus étroitement associés aux décisions à prendre, on aura donc leur confiance. Donc le seuil peut logiquement augmenter.

Le comité actuel du SEOD est composé de 11 membres. Il est proposé de mettre en place un comité du SEOD avec un membre par commune (art. 15 al. 1). Le système actuel des girons est supprimé. C'est un grand changement pour le SEOD, inspiré par l'actuelle solution de la commission du SEDE, qui comprend un membre par commune.

En outre, le président du comité ne sera plus élu par l'assemblée des délégués, mais par le comité (art. 15, al. 3), en vertu du principe selon lequel chaque organe élit ses président et vice-président.

Monsieur Didier Torti remercie Madame Manon Koller et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, par 33 voix contre 1 abstention, l'adoption du règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont (SEOD).

# 3. Présentation des comptes 2016, ratification des écarts budgétaires, décision

Monsieur Didier Torti salue la présence de Monsieur Roger Fleury, caissier communal, qui présente ce point de l'ordre du jour.

Le compte de fonctionnement 2016 de la Municipalité de Bourrignon boucle avec un excédent de recettes de Fr. 35'825.20. Au vu du bon résultat de ces comptes, le Conseil communal a décidé de créer deux provisions, soit une provision pour financer les travaux d'archivage décidés le 29 mars 2017 par

l'Assemblée communale (Fr. 25'000.00) et une réserve pour le soutien à la Fête du village (Fr. 1'000.00). Avec ces deux écritures comptables, les comptes présentent un bénéfice de Fr. 9'825.20.

Il passe ensuite les comptes, chapitre par chapitre, en mentionnant les différences par rapport au budget.

# Chapitre 1 – Autorités, administration générale :

140.314.00 : Un nouveau panneau d'affichage pour les informations communales a été installé contre le mur de l'ancienne école.

Pour le reste de ce chapitre, toutes les positions budgétaires ont été respectées.

Monsieur Louis Frund demande, en raison du bénéfice réalisé, s'il est possible d'augmenter le salaire horaire des employés communaux.

Michel Eggenschwiler informe l'Assemblée que, pour l'heure, cette question n'a pas été abordée. Le Conseil communal en prend note.

Monsieur Ernest Müller souhaite savoir si des prêts LIM sont encore en cours et à quel montant se situe la dette communale par habitant.

Les réponses à ces questions seront données plus tard.

# Chapitre 2 – Travaux publics, plans de zones, communications :

200.314.01 : Différents marquages pour la modération du trafic et la sécurité des piétons ont été réalisés. Ces dépenses sont prises en charge par le fonds constitué chaque année avec la taxe (200.480.00). 230.380.00 : Les frais de révision des plans cadastraux et de révision des valeurs officielles étant moins conséquent, c'est une somme plus importante qui a été portée en réserve.

240.362.00 : Les différents groupes de travail mis en place pour l'étude d'une fusion avec Develier se sont déjà réunis durant le mois de décembre.

Chapitre 3 – Affaires juridiques, police, affaires militaires, protection civile et chapitre 4 – Hygiène public : Aucun commentaire spécial.

# Chapitre 5 – Instruction, formation, culture, sport:

520.352.00 : Notre contribution à la Communauté du Collège de Delémont est calculée sur la base de deux éléments, soit le nombre d'habitants (266), ainsi que le nombre d'élèves de notre Commune (6). 590.351.00 : En 2016, le montant total des dépenses atteint 108,8 millions de francs et laisse apparaître une très légère augmentation de 0.1 % par rapport aux charges de l'année 2015. D'une manière générale, les postes portés à la répartition des charges de l'enseignement se stabilisent.

# Chapitre 6 – Aide sociale et santé publique :

601.366.00 Il est toujours difficile de budgétiser les montants à verser au titre de l'aide sociale. 625.365.00 En plus des différents soutiens annuels, le Conseil communal a décidé de soutenir la construction d'un nouveau bâtiment à la Maison d'accueil Ste Catherine (Fr. 500.00), ainsi que l'aménagement d'un local pour l'antenne de Delémont des Cartons du Cœur (Fr. 300.00).

# Chapitre 7 – Economie publique

Rien de spécial à signaler pour ce chapitre.

#### Chapitre 8 - Finances

810.322.00 Trois crédits de construction étaient en cours d'utilisation, soit un pour le réaménagement du ruisseau et du bassin du Pré Pucin, un pour l'étude de la rénovation de l'ancienne école et un autre pour la révision du plan d'aménagement local.

811.322.00 Les taux d'intérêts sont toujours très intéressants. La moyenne des taux est de 1.3 % à fin 2016, tous emprunts confondus.

820.332.00 Les résultats des comptes 2016 s'annonçant comme relativement bons, le solde des travaux sur le ruisseau et sur le bassin du Pré Pucin a été directement amorti par le compte de fonctionnement (Fr. 13'188.95).

820.380.00 La réserve pour pertes sur débiteurs a été actualisée (+ Fr. 4'550.10). Comme mentionné en préambule du présent rapport, deux versements sur réserve ont été décidés par le Conseil communal, soit Fr. 25'000.00 pour couvrir les frais d'archivage et Fr. 1'000.00 pour la Fête du village.

840.421.00 Les intérêts moratoires sur créances sont essentiellement des intérêts sur les impôts payés en retard.

#### Chapitre 9 – Impositions

910. Les rentrées fiscales ordinaires sont très stables. On constate tout de même une légère augmentation des impôts sur le revenu par rapport au budget, mais une baisse par rapport aux comptes de l'année précédente.

920. La bonne surprise provient des autres impôts, notamment les impôts sur gains en capital (gains de fortune sur vente d'un immeuble, retrait 3<sup>e</sup> pilier, gains de loterie, etc.) et les parts sur les successions et donations.

940. L'indice des ressources par habitant de l'année 2014 était fixé, pour Bourrignon, à 61.63, soit bien en dessous de la zone neutre (qui se situe entre 90 et 100). De ce fait, nous avons touché du fonds de péréquation financière une somme de Fr. 154'275.00, ainsi que Fr. 10'068.00 comme contribution pour faible densité. En contrepartie, nous avons participé à raison de Fr. 6'358.00 aux charges de centre (Ville de Delémont).

#### Chapitre 10 – Services communaux

1100. Le service de l'enlèvement des ordures présente un déficit de Fr. 1'110.05. Cette somme a été reportée à l'actif du bilan sous la rubrique découvert (19.190.01).

1400. Le compte de l'épuration des eaux usées présente un bénéfice de Fr. 3'917.35, somme qui a été reportée en réserve. Un bac de rétention a été changé et une pompe a dû être changée (1400.311.00). Ce bon résultat provient des taxes uniques de raccordement (1400.430.00) et d'une bonne partie de la redevance BKW qui n'est plus imputée au compte de l'eau (1400.434.03).

1500. Le Service des eaux présente un excédent de recettes de Fr. 16'469.25, somme qui a été portée en provision pour de futurs investissements. Un couvercle a été changé à la chambre de captage.

La redevance BKW a été transférée au compte épuration. En échange, il n'y a plus de versement du compte de l'eau au compte de l'épuration.

#### Liste des investissements 2016

Les investissements 2016 se sont montés à Fr. 327'906.67, conduisant à un endettement de Fr. 135'713.20. Le solde a été réglé par des subventions, à hauteur de Fr. 67'007.80 et par les recettes courantes, pour un montant de Fr. 125'185.67.

#### Bilan

180. Les fonds à destination spéciale augmentent, surtout par l'approvisionnement du fonds pour l'entretien des chemins.

210. Les crédits de construction augmentent du fait du début des travaux, en 2016, de la réfection des dessertes agricoles. Les subventions cantonales ainsi qu'un don du Patenschaft sont venus diminuer le crédit de construction pour le projet du Pré Pucin. Par contre, les premières subventions ont été reçues pour l'assainissement des pompes et de la filtration pour le réseau d'eau.

220. L'endettement global de la Commune est passé de Fr. 1'550'146.35 au 31.12.2015 à Fr. 1'483'226.55 au 31.12.2016, soit une diminution d'un peu plus de Fr. 66'900.00. La population résidente s'élevant à 267 habitants à la fin de l'année 2016, la dette par habitant se monte donc à Fr. 5'555.15/habitant (contre Fr. 5'827.00/habitant à fin 2015). A noter qu'il n'est pas tenu compte des crédits de construction dans ce calcul.

240. Provisions compte de fonctionnement : les provisions passent de Fr. 175'478.60 à Fr. 208'315.80 de par des alimentations diverses :

- Fr. 1'995.35 pour les pertes sur débiteurs (calcul en fonction des arrérages d'impôts et des factures ouvertes au 31.12.2016),
- Fr. 16'469.25 pour le Service des eaux (bénéfice 2016 du service),
- Fr. 4'150.15 pour mensurations cadastrales (différence entre la taxe encaissée et les frais effectifs),
- Fr. 3'917.35 pour l'épuration des eaux (bénéfice 2016 du service),
- Fr. 25'000.00 pour couvrir les frais de travaux d'archivage (crédit voté en Assemblée communale),
- Fr. 1'000.00 pour le soutien à l'organisation de la Fête du village.

Concernant les prêts LIM, Monsieur Roger Fleury précise qu'il y a encore deux prêts LIM en cours. Il précise que les comptes ont été vérifiés le 15 mai 2017 par Messieurs Jean Chappuis et Jean-Claude Ackermann. Pour conclure, Monsieur Roger Fleury fait la remarque que les bons résultats de ces deux dernières années sont dus à des événements uniques (fin de l'amnistie fiscale et impôts sur succession).

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Roger Fleury pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, les comptes 2016 qui présentent un excédent de recettes de Fr. 9'825.20.

4. <u>Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 85'000.00 pour la pose d'abribus, à couvrir par voie d'emprunt</u>
Monsieur Didier Torti rappelle que ce point avait déjà été proposé lors de l'Assemblée communale du 26 octobre 2016 et que, à la suite des discussions nourries, celui-ci avait été retiré. Il passe la parole à Monsieur Francis Grillon, conseiller communal, pour la présentation de cette demande de crédit.

Monsieur Francis Grillon présente les quatre abribus prévus dans le village, à savoir La Ventolière, Droit-Mont, Haut du Village, Bas du Village. Il mentionne les éléments suivants :

- Pour le Droit-Mont, la pose de l'abribus ne sera effective que lorsque les travaux de la porte d'entrée du village seront réalisés.
- Pour le Bas du Village, le Conseil communal souhaite déplacer l'abribus sur la place de l'école (en lieu et place des garages actuels qui seront démolis).
- Les emplacements précis ne sont pas encore définis, mise à part pour l'arrêt postal « La Ventolière ».

Les abris seront réalisés avec une structure en bois, vitrée et posée sur un muret en béton.

Le coût du crédit cadre soumis à l'Assemblée est donc le suivant :

Travaux	Prix (en francs)
Abribus n° 1 – La Ventolière	27'320.00
Abribus n° 2 – Droit-Mont	17'820.00
Abribus n° 3 – Haut du Village	16'640.00
Abribus n° 4 – Bas du Village	17'250.00
Divers et imprévus	5'970.00
TOTAL TTC	85'000.00

Le président remercie Monsieur Francis Grillon pour cette présentation et ouvre la discussion.

Monsieur Louis Frund est surpris de voir que l'abribus « Droit-Mont » est prévu sur son terrain alors que personne ne l'a contacté pour lui exposer ce projet. Monsieur Quentin Ackermann précise qu'il s'agit d'un projet et que l'emplacement exact n'est pas encore décidé.

Monsieur Thierry Sautebin signale que l'abribus prévu vers l'école n'est pas judicieusement placé car les chauffeurs du car postal effectuent une marche arrière à cet endroit. Il craint que la sécurité des enfants ne soit pas assurée. Le Conseil communal prend note de cette remarque.

Madame Rose-Marie Koller souhaite savoir le type d'abri pour vélo qui est prévu pour l'arrêt postal de « La Ventolière » et à quel endroit il sera placé. Monsieur Francis Grillon signale que la structure prévue pour cet abri à vélo est une structure métallique avec une couverture en plexiglas. Il sera placé à côté de l'abribus en bois.

Madame Agnès Torti souhaite savoir où s'arrêtera le bus postal en provenance de Lucelle si l'abribus est posé près de l'école. Monsieur Francis Grillon répond que le bus s'arrêtera en face de l'abribus.

Madame Elisabeth Braun souhaite savoir qui construira ces abris. Ceux-ci seront commandés à une entreprise du Haut-Plateau.

Madame Elisabeth Braun demande ce qu'il adviendra de l'abri actuel du « Droit-Mont ». Monsieur Quentin Ackermann signale que, de toute façon, cet abri sera démonté lors des travaux de réfection du la porte d'entrée.

Madame Elisabeth Braun propose de ne voter que deux abribus (La Ventolière et Haut du Village) car, pour les deux autres, il y a encore trop d'inconnus.

Monsieur Ernest Müller demande au Conseil communal de prévoir un éclairage pour l'abri de la Ventolière à l'aide de panneaux solaires. Le Conseil communal prend note de cette remarque pertinente.

Monsieur Louis Frund pense qu'il ne faut pas voter de crédit tant qu'il n'y a pas de solution claire et nette. Monsieur Michel Eggenschwiler demande à l'Assemblée de voter le crédit cadre et de laisser le Conseil communal régler les derniers problèmes. De toute façon, tant que les travaux n'auront pas commencé, le crédit ne sera pas utilisé.

Madame Céline Odiet souhaite que le crédit cadre soit voté afin que le Conseil communal puisse avancer dans ce dossier.

Monsieur Didier Torti rappelle que l'abribus « La Ventolière » sur situe sur un terrain privé. Monsieur Michel Eggenschwiler informe l'Assemblée communale que le Conseil communal est en pourparlers avec la famille Ritter pour effectuer un échange de terrain à ce sujet.

Monsieur Didier Torti demande s'il est possible de déplacer l'éclairage public au Droit-Mont si l'abribus est déplacé. Oui, cela est possible.

Monsieur Didier Torti demande au Conseil communal s'il est prévu d'avoir un abribus adapté aux personnes à mobilité réduite. Monsieur Michel Eggenschwiler rappelle que la Commune n'a pas de terrain à disposition et que cette solution pourrait être étudiée dans le cadre de la traversée du village.

Monsieur Thierry Sautebin demande si on ne devrait pas attendre la finalisation de la traversée du village avant de pose de nouveaux abribus.

Monsieur Louis Frund se demande également s'il ne serait pas mieux de ne voter uniquement que pour l'abribus de la Ventolière, le seul qui ne soulève aucune remarque.

Madame Elisabeth Braun propose un amendement, à savoir :

« Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 30'000.00 pour la pose d'un abribus à l'arrêt postal La Ventolière, à couvrir par voie d'emprunt. ».

L'Assemblée communale doit donc, selon l'article 22 du règlement d'organisation et d'administration de la commune, se prononcer en premier lieu sur l'amendement proposé par Madame Elisabeth Braun.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, par 18 voix 10 et 6 abstentions, l'amendement de Madame Elisabeth Braun, à savoir l'ouverture d'un crédit de Fr. 30'000.00 pour la pose d'un abribus, à couvrir par voie d'emprunt.

L'assemblée passe maintenant au vote sur le crédit présenté par le Conseil communal

L'Assemblée passe au vote à main levée et refuse l'ouverture d'un crédit de Fr. 85'000.00 pour la pose d'abribus, à couvrir par voie d'emprunt, par 15 voix contre 12 et 7 abstentions.

### 5. <u>Information sur les dossiers en cours</u>

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Michel Eggenschwiler pour quelques informations sur l'avancement de différents dossiers. La révision du Plan d'aménagement local peine à avancer à la suite de la mise en vigueur de la LAT.

Pour le projet éolien, il n'y a rien de nouveau à dire.

Le projet de fusion avec la Commune mixte de Develier avance. Les groupes de travail planchent sur ce projet important et une information devrait pouvoir être faite à fin juin début juillet aux citoyennes et citoyens des deux communes.

Madame Manon Koller donne quelques informations sur l'avancement de la réfection des dessertes agricoles. La réfection du chemin du Mont va débuter ces prochains jours. Le chemin menant à Cerneux sera ouvert en cette fin de semaine par la Bourgeoisie.

Monsieur Christophe Ackermann félicite le Conseil communal pour les travaux réalisés. Il se permet de demander si la réfection du chemin « La Chaux » pourra être réalisée avant de toucher les subventions. Oui ces travaux pourront être réalisés car le Conseil communal a décidé d'avancer les montants nécessaires.

Monsieur Martin Noirjean trouve que le gravillonnage prévu sur le chemin ne serait pas suffisant. Madame Manon Koller invite Monsieur Martin Noirjean à participer à la séance de chantier prévue le 1<sup>er</sup> juin.

Monsieur Roger Berbera demande également à ce que la partie du chemin menant à sa ferme soit réparée.

Monsieur Ernest Müller félicite le Conseil et plus spécialement Madame Manon Koller pour le suivi et l'organisation des travaux de réfection des dessertes agricoles.

Monsieur Quentin Ackermann présente les mesures de contrôle de vitesse réalisées sur la Route Principale. Ces résultats montrent que les mesures semblent plus efficaces pour les véhicules sortants que pour les véhicules entrants.

Concernant la traversée du village, Monsieur Quentin Ackermann informe les citoyennes et citoyens présents que le Conseil communal souhaite présenter un crédit cadre pour la fin de l'année.

# 6. Divers

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Christophe Ackermann pour parler de l'installation photovoltaïque de l'école. Tout en chacun peut consulter et voir en direct la production d'électricité sur le site internet de la Commune.

Monsieur Michel Eggenschwiler remercie le caissier communal pour son excellent travail ainsi que ses collègues du Conseil communal pour leur investissement.

Monsieur Ernest Müller demande des nouvelles quant à la rénovation du bâtiment de l'ancienne école. Monsieur Francis Girardin rappelle en quelques mots que la Fondation Vacances au cœur du patrimoine a renoncé à participer à la rénovation de ce bâtiment. Dès lors, le Conseil communal a reçu un nouveau projet de la part de Monsieur Antoine Voisard. Ce projet sera étudié par la commission et le Conseil communal.

Monsieur Roger Berberat souhaite savoir si un projet de chauffage en commun pourrait voir le jour en collaboration avec la Commune pour l'église. Monsieur Francis Grillon l'informe que le premier projet de chauffage à distance a été abandonné car il était trop onéreux. Dès lors, une étude est en cours pour un projet de plus petite envergure mais qui englobe également l'église.

Monsieur Thierry Sautebin rappelle que la taxe des ordures pour les entreprises a augmenté alors que les prestations ont diminué à la déchetterie. Madame Manon Koller explique que le service des déchets peine à s'autofinancer. Dès lors, il a été décidé d'augmenter la taxe des entreprises et de ne plus récupérer les plastiques pouvant être déposés dans un sac 110 litres. Un examen de la situation sera établi à la fin de cette année.

Monsieur Didier Torti demande si une formation est prévue pour l'utilisation du défibrillateur. Monsieur Claude Girardin rappelle que l'utilisation de ces appareils est assez simple et qu'il faut suivre la procédure. Toutefois, une soirée d'information voire une journée d'information en collaboration avec le service du feu pourrait être organisée en 2018.

La parole n'est plus demandée, le président lève la séance à 21h50, en présence de trente-quatre personnes, membres de l'Autorité compris. Il souhaite une belle fin de soirée à toutes et tous.

Au nom de l'Assemblée communale Le président : le Secrétaire Didier Torti Vincent Chételat